



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 1^{er} juillet 2025 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 24 juin 2025

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU		Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	E	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	E	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	E	Madame BLANCHETON		Monsieur RIVEAU	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	E	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	E	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur CAVALEIRO	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER		Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	E	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET		Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	E	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ		Monsieur DUBEAU	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	E	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	E	Monsieur BELIS	

Monsieur POTIER	É	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC		Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	É	Monsieur VIGNON	P
				Madame POIRIER	P	Monsieur GAYRARD	
Titulaires		Suppléants		P = présentiel V = visioconférence É = excusé			
CDC Isle Double Landais							
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS					
Monsieur PARROT	É	Madame CHEVREUL					

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, représenté par Monsieur Olivier VIGNON, Délégué suppléant de la CDC de Blaye,

Monsieur Dominique BEC, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Claude ABANADES, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais,

Monsieur Gérard CARREAU, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur Francis PARROT, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais, donne procuration à Monsieur Georges ELIZABETH, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais,

Monsieur Patrice POTIER, Déléguée titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais donne procuration à Madame Laurence PEROU, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais,

Madame Mireille CONTE-JOUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Jodie DIETERICH, Déléguée titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Eric HAPPERT, Délégué titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde,

Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Alain RENARD, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde,

Madame Jocelyne LEMOINE, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Gaby HOPER, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Marie-France REGIS, Déléguée titulaire de la CDC du Fronsadais, donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais.

Invités présents :

Antoine CARLET pour la CGT SMICVAL.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de
Coutras,
Monsieur DOLIGEZ Sous-préfet de Libourne,
Madame MAQUET Sous-préfète de Blaye.

Mouvements élus en séance :

Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du
Libournais, est arrivée en cours de séance, soit à 14h43, lui permettant de voter dès la délibération
n°2025-25.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute
Gironde, lors du Comité syndical du 1^{er} juillet 2025, 30 d'entre eux étaient présents ou représentés
par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION n°2025-25

Objet : Décision budgétaire modificative n° 1 pour l'exercice 2025

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	30
Nombre de procurations	10
Nombre de votants	40

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025-14, en date du 8 avril 2025, approuvant le budget primitif pour l'exercice 2025.

Considérant que le budget 2025 a été adopté par le Comité Syndical le 8 avril 2025. Il intégrait un appel à produit 2025 s'élevant à 38 098 620€ pour un produit appelé voté en Comité Syndical le 8 avril 2025 ajusté à 39 436 995€, soit +338 375€. Afin de tenir compte du contexte de médiation en cours sur le territoire avec les 53 communes, et des ajustements au déploiement du changement de collecte sur les communes concernées, il avait en effet été proposé de réévaluer le produit appelé initialement prévu au budget primitif pour anticiper les coûts supplémentaires estimés.

- Considérant que la décision modificative n°1 ainsi présentée prévoit donc :
- d'une part, la régularisation du montant de l'appel à produit 2025 et des coûts correspondants de fonctionnement,
 - d'autre part, des ajustements budgétaires classiques liés à l'exécution du budget et à son pilotage par les services.

Considérant les éléments suivants :

DEPENSES ET RECETTES REELLES

1- FONCTIONNEMENT

Il est proposé d'inscrire :

- +337 775€ de recettes supplémentaires sur le chapitre 74 correspondant à l'appel à produit 2025 voté non inscrit en budget primitif.
- +337 775€ en dépenses ventilées sur les chapitres 11, 12 et 66

D/R	Chapitre	Imputation	Libellé imputation	Montant DM1
Dép	11	606361	Vêtements de travail	40 000€
		6111	Contrats prestations de service	43 955€
		61321	Locations immobilières	25 333€
		613511	Locations matériels roulants	120 000€
		62281	Divers	- 71 513€
	Total 11			157 775€
	12			150 000€
	66			30 000€
Total Dép				337 775€
Rec	74	74758	Fiscalité	337 775€
	Total 74			337 775€
Total Rec				337 775€

Chapitre 011- charges générales : +157 775€

Chapitre	Imputation	Libellé imputation	Montant DM1
11	606361	Vêtements de travail	40 000€
	6111	Contrats prestations de service	43 955€
	61321	Locations immobilières	25 333€
	613511	Locations materiels roulants	120 000€
	62281	Divers	- 71 513€
Total 11			157 775€

Sont proposés à l'inscription sur le chapitre 011 :

- +120k€ de location de matériel roulant - 613511 correspondant à des besoins supplémentaires liés aux ajustements du déploiement (impact médiation). L'optimisation du parc roulant visé, et notamment le redéploiement de BOM sur le secteur dit « COVED », ne peut être réalisé, entraînant la location de BOM 26T non prévue au budget.
 - +44k€ sur les couts de traitement - 6111 (enfouissement et centre de tri principalement) en prévision des tonnages supplémentaires.
A ce jour, les tonnages sont en ligne avec l'objectif et des marges de manœuvre se sont dégagées grâce à un prix qui se maintient en dessous de 90€ HT (hors TGAP), permettant d'absorber en partie l'impact budgétaire des tonnages supplémentaires.
 - +40k€ sur les vêtements de travail - 606361 expliqués par des besoins supplémentaires (renouvellement de vêtements ayant atteints les 50 lavages, non prévus initialement).
- ⇒ Soit un sous-total de +205k€ en fonctionnement résultant des ajustements du déploiement de la nouvelle collecte.

S'ajoutent également, à la marge, -47k€ décomposés en :

- +25k€ en 61321 correspondants à la location d'un site à Peujard pour la maintenance PAC.
- -72k€ de frais divers - 62281 correspondant principalement à des études qui se décalent ou ont été repriorisées afin de dégager des marges de manœuvre.

Chapitre 012 – charges de personnel : +150 000€ en anticipation du maintien de la collecte en porte à porte sur le secteur concerné par la médiation. Le surcout final doit encore être affiné selon les modalités qui seront retenues et un second ajustement budgétaire sera nécessaire. Il s'agit pour l'heure de sécuriser le budget.

Chapitre 66 – charges financières : +30 000€. Les intérêts financiers dus au titre de 2026 font l'objet d'un ajustement au regard de l'évolution des taux et du tirage d'emprunt réalisé.

+338K€ de dépenses/recettes réelles de fonctionnement

- ⇒ 355 K€ liés aux ajustements du déploiement, sur les chapitres 11 (205k€) et 12 (150k€)
- ⇒ -17 k€ d'ajustements budgétaires « classiques » (-47k€ sur le chap 011 refléchées pour 30k€ sur le chap 66

2- INVESTISSEMENT

Il est proposé d'inscrire +19 933€ de recettes et dépenses supplémentaires, décomposées comme suit :

D/R	Chapitre	Montant DM1
Dép	26 Participation financière	11 600€
	OP 3916 Logiciels et informatique	- 71 427€
	OP 40 Matériel tech. Moyens Gx	21 191€
	OP 4316 Acquisition matériel roulant	217 200€
	OP 44 Travaux Déchetterie	36 591€
	OP 47 Matériel Préco	- 68 984€
	OP 4716 Matériel Préco.	- 145 773€
	OP 72 Projet Impact	- 78 729€
	OP56 Pôle Saint Denis	82 264€
	OP73 SMK Libournais	16 000€
Total Dép		19 933€
REC	OP 44 Travaux Déchetterie	12 753€

OP73 SMK Libournais	7 180€
Total REC	19 933€

- Les ajustements proposés traduisent :
- La modification du déploiement de la nouvelle collecte : opération 3916, 4316 et 4716,
 - La prise en compte de dépenses imprévues financées en repriorisant le budget initial avec les services.

Opérations 3916, 4316 et 4716 (nouvelle collecte) : +0€

- Les modifications du déploiement se traduisent par :
- Des dépenses supprimées sur les opérations 3916 et 4716 (contrôles d'accès, bornes et génie civil) pour -217 k€
 - +217 k€ réfléchés sur les acquisitions de matériel roulant : des livraisons prévues initialement en décembre (dont le règlement était attendu en janvier 2026) sont finalement possibles dès l'été (véhicules nettoyage des bornes et pieds de bornes).

A noter : les ajustements réalisés de modifient pas le montant de l'APCP 16 et le montant des CP de l'année.

Hors nouvelle collecte, les ajustements proposés s'élèvent à +19 933€ en dépenses et en recettes

Chapitre 26 : +11,6 k€ pour la participation financière du Smicval au groupement girondin (UVE) en cours de création. Le montant définitif est désormais connu (70k€ sur 2 ans), permettant d'affiner l'enveloppe inscrite lors du BP.

Opération 40 – Matériel moyens généraux ET Opération 44 – Travaux Déchetterie : +57 k€ correspondant à l'achat d'un compacteur sur un PR (matériel et travaux nécessaires pour l'accueillir) et de travaux de signalétique réglementaire.

- Les travaux de signalétique (13 k€) sont financés par l'éco organisme Ecomaison et sont donc compensés par une recette du même montant.
- L'achat du compacteur (44 k€) avait été mis en suspens afin d'en confirmer la nécessité. Le pilotage budgétaire avec les services a permis de dégager les crédits et son besoin a été confirmé pour l'exploitation (en lien avec le vandalisme).

Opération 56 – Pôle Saint Denis : +82 k€ liés a des imprévus importants en ce début d'année. Il s'agit notamment : de travaux réalisés sur la PFC pour reprendre le terrassement du talus (30 k€), de travaux nécessaires sur l'entrée du site de Saint Denis pour reprendre l'écoulement des eaux de pluie et de travaux d'enrobé à l'arrière du site dégradé par les fortes pluies (caissons dans l'eau).

Opération 73 – SMK Libournais : +16 k€ pour la réalisation des travaux du rond-point du Smicval Market du Libournais, financés pour 7k€ par la commune de Libourne. Une recette est donc également inscrite pour ce montant.

- ⇒ Les dépenses supplémentaires ainsi proposées s'élèvent à 167 k€. Elles sont financées 20 k€ par des nouvelles recettes (EcoMaison et ville de Libourne) et pour 147 k€ par des crédits libérés sur les opérations 47 et 72.

Opération 47 – Matériel précollecte : -69 k€ prévus pour l'achat de bornes à verre, libérés après réévaluation du besoin (mix enterré/aérien notamment).

Opération 72 – Projet Impact : -79 k€ d'études et accompagnements repriorisées afin de libérer les crédits nécessaires pour financer les dépenses supplémentaires.

OPERATIONS D'ORDRE (=non budgétaires)

Pas d'ajustement

Considérant les éléments rapportés, il est demandé aux membres du Comité Syndical d'adopter la Décision budgétaire Modificative n°1 pour l'exercice 2025 dans les conditions susvisées.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à la majorité des Membres présents :

Pour	34
Contre	0
Abstentions	6

Décide :

Article 1 :
D'approuver la Décision budgétaire Modificative n°1 pour l'exercice 2025, comme décrite ci-dessus.

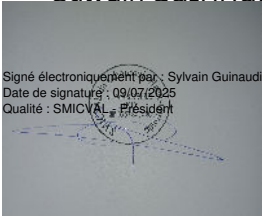
Article 2 :
Le Président, et la Directrice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 1^{er} juillet 2025

Publié le : 11.07.2025

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE



Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER

